



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 30/12/2015

Préfecture le 30/12/2015

ID : 033-200027068-20151217-2015_12_174-DE

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

15-12-174 – 1/35

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 10 décembre 2015

L'an deux mille quinze le dix sept décembre à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la Salle "Le Sully" à Coutras, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , David RESENDÉ , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Véronique DI CORRADO , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Bruno LAVIDALIE , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Bernard NADEAU , Christophe DARDENNE , Monique JULIEN , Thierry MARTY , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Loïc MAGNAN , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Jean Claude ABANADES , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Philippe FAURT , Gérard MOULINIER , Chantal GANTCH

Absents :

Michèle LACOSTE, Hélène ESTRADE, Claire BLONDEL, Nouredine BOUACHERA, Michel GALAND, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET, Denis SIRDEY, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Isabelle HARDY pouvoir à Laurence ROUEDE, Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Jérôme COSNARD, Francis PEJEAN pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Isabelle FEYRY pouvoir à Bernard NADEAU, Catherine BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Val DUCLOS pouvoir à Sabine AGGOUN , Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE, Chantal DUGOURD pouvoir à Philippe FAURT, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Joël BAYLE, Stéphane CATALAN pouvoir à David REDON , Marcel BERTHOME pouvoir à Anne BERTHOME, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH

Monsieur Jean-Philippe LE GAL a été nommé secrétaire de séance

RESSOURCES HUMAINES ET MUTUALISATION

PROJET DE SCHÉMA DE MUTUALISATION DES SERVICES DE LA CALI

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales et notamment son article 67 codifié au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à l'article L.5211-39-1,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (Loi MAPTAM),

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 30 novembre 2015,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires du 30 novembre 2015,

Vu l'avis favorable du comité technique de la Cali du 8 décembre 2015,

La réforme territoriale initiée par la loi du 16 décembre 2010 a introduit l'obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des communes membres.

L'article L.5211-39-1 du CGCT précise que « ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Le projet de schéma prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement. »

L'objet de ce schéma est de parvenir à « une meilleure organisation des services ».

A cette fin, un travail de concertation a été mené au cours des derniers mois, associant élus et techniciens des différentes communes, en vue de parvenir à la rédaction d'un projet de schéma qui a été présenté, à différents stades de son écriture, au Bureau de La Cali et aux Maires.

Ce projet de schéma de mutualisation, annexé à la délibération, se décline en trois axes stratégiques :

- Le premier axe vise à la création de services communs en matière de fonctions ressources (RH, informatique, moyens techniques, finances, etc.), principalement entre les deux principales administrations territoriales libournaises que sont La Cali et la Ville de Libourne, dans un objectif pragmatique de rationalisation des moyens existants et d'accroissement de leur efficacité.
- Le second axe vise à pourvoir notre territoire de services d'ingénierie manquants ou insuffisamment existants (ingénierie technique publique, action sociale, etc.), en vue de gagner en qualité de service public rendu aux usagers.
- Le troisième et dernier axe doit permettre de renforcer la solidarité territoriale en mettant les moyens des plus grandes communes au service des plus petites, et ainsi en leur permettant de recourir à des prestations utiles à la réalisation de leurs missions courantes (production florale, hygiène publique, etc.)

Ce schéma est une première étape, des adaptations seront nécessaires. Le CGCT. prévoit d'ailleurs d'évaluer chaque année l'avancement de ce schéma, au terme d'une présentation qui devra être effectuée devant l'assemblée délibérante lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget.

Dans l'immédiat, il sera transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres, qui disposeront d'un délai de trois mois pour se prononcer.

Après en avoir délibéré,

Et à la majorité, 53 pour et 3 abstentions (Joël BAYLE, Mireille CONTE-JAUBERT, Stéphane CATALAN)

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le projet de schéma de mutualisation des services du territoire de La Cali,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à transmettre aux conseils municipaux des 34 communes membres de La Cali le présent projet pour avis, lequel devra être rendu par délibération dans un délai de 3 mois. A défaut de délibération dans le délai imparti, l'avis sera réputé favorable.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Prefecture le et de la publication, le Fait à Libourne

Le Président
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libourmais





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 30/12/2015

Reçu en préfecture le 30/12/2015

ID : 033-200027068-20151217-2015_12_175-DE

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

15-12-175 – 1/9

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 10 décembre 2015

L'an deux mille quinze le dix sept décembre à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la Salle "Le Sully" à Coutras, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , David RESENDÉ , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Véronique DI CORRADO , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Bruno LAVIDALIE , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Bernard NADEAU , Christophe DARDENNE , Monique JULIEN , Thierry MARTY , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Loïc MAGNAN , David REDON , Joël BAYLE , Jean Claude ABANADES , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Philippe FAURT , Gérard MOULINIER , Chantal GANTCH

Absents :

Michèle LACOSTE, Hélène ESTRADA, Claire BLONDEL, Nouredine BOUACHERA, Michel GALAND, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET, Denis SIRDEY, James SEYNAT, Jean-Luc BARBEYRON

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Isabelle HARDY pouvoir à Laurence ROUEDE, Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Jérôme COSNARD, Francis PEJEAN pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Isabelle FEYRY pouvoir à Bernard NADEAU, Catherine BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Val DUCLOS pouvoir à Sabine AGGOUN , Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE, Chantal DUGOURD pouvoir à Philippe FAURT, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Joël BAYLE, Stéphane CATALAN pouvoir à David REDON , Marcel BERTHOME pouvoir à Anne BERTHOME, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH

Monsieur Jean-Philippe LE GAL a été nommé secrétaire de séance

Sur proposition de Monsieur Georges DELABROY, Vice-président en charge de la mutualisation, des ressources humaines

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 34 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 7 décembre 2015 ;

Vu l'information faite en Comité technique le 8 décembre 2015 ;

Sous réserve de l'avis favorable de la C.A.P. du Centre de Gestion, au terme de sa séance programmée le 16 décembre 2015 ;

Les modifications proposées au tableau des effectifs répondent à plusieurs objectifs. Il s'agit de :

POURVOIR DES POSTES VACANTS SUITE À DES MOBILITÉS EXTERNES

- Poste de gestionnaire marchés publics : le grade détenu par le titulaire initial du poste (rédacteur principal de 2^{ème} classe, cat.B) diffère de celui sur lequel sera positionné son successeur (rédacteur, cat.B) : la transformation du poste permettra de pourvoir cet emploi.

- Poste d'animateur RAM du secteur de Coutras : l'agent titulaire du poste (assistant socio-éducatif, cat.B) a été remplacé par un animateur (adjoint d'animation de 1^{ère} classe, cat.C) de la Ville de Libourne, à titre transitoire, jusqu'au 31 décembre 2015, dans le cadre d'une mise à disposition totale auprès de La Cali. Cet agent faisant preuve des compétences attendues, il est désormais proposé d'autoriser sa mutation au sein de La Cali à compter du 1^{er} janvier 2016.

PERMETTRE LA RÉINTÉGRATION D'UN AGENT EN SURNOMBRE

Lors de sa séance du 18/12/2014, le Conseil communautaire avait validé la suppression d'un poste suite au refus d'un agent de poursuivre sa mise à disposition auprès de l'O.T.I. du Libournais. Conformément à la réglementation, cet agent (catégorie C) a alors été placé en position de surnombre pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2015.

Pendant cette période, la collectivité avait l'obligation de tout mettre en œuvre en vue de favoriser sa réintégration. En l'espèce, cet agent a connu diverses affectations au cours des mois, et a particulièrement été mobilisé au sein de la direction des services techniques. A chaque fois, sa manière de servir a été jugée très satisfaisante. Néanmoins, aucun poste permanent vacant n'a pu lui être proposé.

A échéance 1^{er} avril 2016, l'assistante administrative et financière (secrétaire de mairie, catégorie A) de la Direction des services techniques fera valoir ses droits à la retraite. Compte tenu des droits à congés, son absence effective du service sera anticipée.

Pour assurer ce remplacement, il est proposé d'affecter à titre permanent sur cet emploi l'agent actuellement en surnombre, et ce dès le 1^{er} janvier 2016 afin d'assurer la continuité des missions sans rupture sur ce poste.

Pour rappel, si au-delà d'une année de surnombre aucune affectation n'a pu être trouvée, l'agent est pris en charge par le Centre de gestion, auprès de qui l'employeur doit s'acquitter d'une contribution égale, pendant les deux premières années, à une fois et demie le montant constitué par les traitements bruts versés au fonctionnaire, augmentés des cotisations sociales.

FAVORISER L'ÉVOLUTION DE CARRIÈRE DES AGENTS LES PLUS MÉRITANTS

Certains agent, remplissant par ailleurs des conditions statutaires spécifiques (ancienneté, réussite à concours/examen), exercent des missions faisant appel à des qualités d'encadrement et/ou d'expertise importantes, qui justifient d'être valorisées par une promotion.

Ainsi, après recueil des avis hiérarchiques et sous réserve d'un avis conforme de la C.A.P., il est proposé d'autoriser huit avancements de grade au titre de l'année 2015.

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (55 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de valider les 10 transformations de postes suivantes (10 suppressions/ 10 créations) :

Suppression de postes à compter du 01/01/2016 :

- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe (catégorie B)
- 1 poste d'assistant socio-éducatif (catégorie B)

Suppression de poste à compter du 01/04/2016 :

- 1 poste de secrétaire de mairie (catégorie A)

Suppressions de postes à compter du 18/12/2015 :

- 1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe (catégorie C)
- 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe (catégorie C)
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (catégorie C)
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants (catégorie B)
- 1 poste de rédacteur (catégorie B)
- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe (catégorie B)
- 1 poste d'ingénieur principal (catégorie A)

Créations de postes à compter du 18/12/2015 :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (catégorie C)
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (catégorie C)
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (catégorie C)
- 1 poste d'éducateur principal de jeunes enfants (catégorie B)
- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe (catégorie B)
- 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe (catégorie B)
- 1 poste d'ingénieur en chef (catégorie A)
- d'autoriser Monsieur le Président à pourvoir ces emplois uniquement par voie statutaire.

Créations de postes à compter du 01/01/2016 :

- 1 poste de rédacteur (catégorie B)


- d'autoriser Monsieur le Président à pourvoir cet emploi par voie contractuelle, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.
 - 1 poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe (catégorie C)
 - 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe (catégorie C)
- d'autoriser Monsieur le Président à pourvoir ces emplois uniquement par voie statutaire.
- de prévoir aux budgets des exercices 2015 et 2016 les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants à ces emplois ;
- d'approuver le tableau des effectifs ainsi mis à jour au 1^{er} janvier 2016 :

ETAT DU PERSONNEL

TABLEAU DES EFFECTIFS - AGENTS PERMANENTS AU 1^{ER} JANVIER 2016
(Fonctionnaires et non titulaires recrutés en vertu de l'article 3-2 de la loi n°84-53 modifiée)

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs		
			Pourvus	dont TNC	Vacants
EMPLOIS FONCTIONNELS					
Directeur général des services	A	1	1	0	0
Directeur général des services techniques	A	1	1	0	0
Directeur général adjoint des services	A	3	3	0	0
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS		5	5	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Directeur	A	3	1*	0	0
			<i>*+ 2 agents détachés en qualité de DGA</i>		
Attaché principal	A	1	1	0	0
Attaché	A	8	7*	0	0
			<i>*+ 1 agent détaché en qualité de DGA</i>		
Secrétaire de Mairie	A	1	1	0	0
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	3	3	0	0
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	2	2	0	0

Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	4	4	0	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	3	3	0	0
Adjoint administratif de 1ère classe	C	3	2	0	1
Adjoint administratif de 2ème classe	C	10	10	0	0
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		42	41	0	1
Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs		
			Pourvus	Dont TNC	Vacants
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur chef	A	1	1 (détaché en qualité de DGST)	0	0
Ingénieur principal	A	4	3* *+ 1 agent détaché en qualité de DGS	0	0
Ingénieur	A	2	1	0	1
Technicien principal de 1ère classe	B	1	1	0	0
Agent de maîtrise	C	2	2	0	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	1	1	0
Adjoint technique de 2ème classe	C	14	13	1	1
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		25	23	2	2
FILIERE SOCIALE					
Éducateur principal de jeunes enfants	B	4	4	0	0
Éducateur de jeunes enfants	B	1	1	0	0
TOTAL FILIERE SOCIALE		5	5	0	0

Envoyé en préfecture le 30/12/2010
Reçu en préfecture le 30/12/2015
Affiché le 
ID : 033-200027068-20151217-2015_12_175-DE

FILIERE MEDICO-SOCIALE				Envoyé en préfecture le 30/12/2015 Reçu en préfecture le 30/12/2015	
Puéricultrice cadre supérieur de santé	A	1	1		
Puéricultrice de classe normale	A	1	1	0	0
Infirmier en soins généraux hors classe	A	1	1	0	0
Auxiliaire de puériculture principale de 1 ^{ère} classe	C	4	4	0	0
Auxiliaire de puériculture principale de 2 ^{ème} classe	C	6	6	0	0
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	C	6	6	1	0
TOTALFILIERE MEDICO SOCIALE		19	19	1	0
FILIERE ANIMATION					
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	B	4	4	0	0
Animateur	B	2	2	0	0
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	0	0
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	C	8	8	0	0
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	C	25	24	0	1
TOTALFILIERE ANIMATION		40	39	0	1

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs		
			Pourvus	Dont TNC	Vacants
<small>Envoyé en préfecture le 30/12/2015 Reçu en préfecture le 30/12/2015 Affiché le ID : 033-200027068-20151217-2015_12_175-DE</small>					
FILIERE CULTURELLE					
Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	C	1	1	0	0
TOTAL FILIERE CULTURELLE		1	1	0	0
FILIERE SPORTIVE					
Éducateur des APS principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	0	0
TOTAL FILIERE SPORTIVE		1	1	0	0
TOTAL DES FONCTIONNAIRES ET NON TITULAIRES RELEVANT DE L'ARTICLE 3-2 DE LA LOI 84-53		138	134	3	4

ETAT DU PERSONNEL

TABLEAU DES EFFECTIFS – AGENTS CONTRACTUELS AU 1^{er} JANVIER 2016
(agents non titulaires permanents recrutés sur le fondement de l'art 3-3 loi n°84-53 modifiée)

Emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs		
			Pourvus	dont TNC	Vacants
Coordinateur CISPD	A	1	1	0	0
Responsable du service transports	B	1	1	0	0
Chargé de relations entreprises PLIE	A	2	2	0	0
Référent parcours PLIE	A	4	4	0	0
Responsable du service politique d'accueil des gens du voyage	A	1	1	0	0
Responsable de la communication	A	1	1	0	0
Chef de projet développement des filières liées à la transition énergétique et à l'économie circulaire	B	1	1	0	0
Chargé de mission PLH- requalification des centres anciens	A	1	0	0	1
Chargé de mission PLH- appui technique aux communes	A	1	0	0	1
TOTAL DES AGENTS CONTRACTUELS		13	11	0	2

ETAT DU PERSONNEL

Envoyé en préfecture le 30/12/2015
 Reçu en préfecture le 30/12/2015
 Affiché le 
 ID : 033-200027068-20151217-2015_12_175-DE

TABLEAU DES EFFECTIFS – ASSISTANTES MATERNELLES AU 1^{er} JANVIER 2016

(agents non titulaires recrutés selon les dispositions du
 Code de l'Action Sociale et des Familles)

Emplois	Effectifs budgétaires	Effectifs		
		Pourvus	dont TNC	Vacants
Assistants maternelles	10	10	0	0

ETAT DU PERSONNEL

TABLEAU DES EFFECTIFS -AGENTS SOUS CONTRAT DE DROIT PRIVE
 AU 1^{er} JANVIER 2016

Nature du contrat	secteur	Effectifs budgétaires	Effectifs		
			Pourvus	dont TNC	Vacants
CUI – agent d'entretien des locaux	technique	18	9	18	9
CUI – animateur ALSH	animation	1	1	1	0
Emploi d'avenir – huissier	technique	1	1	0	0
Emploi d'avenir- agent d'entretien des locaux	technique	1	1	0	0
TOTAL DES EMPLOIS AIDES		21	12	19	9

EFFECTIF TOTAL AU 1^{er} JANVIER 2016

Envoyé en préfecture le 30/12/2015
 Reçu en préfecture le 30/12/2015
 Affiché le 
 ID : 033-200027068-20151217-2015_12_175-DE

Nature de l'emploi	Effectifs budgétaires	Effectifs		
		Pourvus	dont TNC	Vacants
EMPLOIS PERMANENTS	161	155	3	6
EMPLOIS AIDES	21	12	19	9
TOTAL GENERAL	182	167	22	14

Certifié exécutoire compte tenu de la
 transmission en Sous-Préfecture le
 et de la publication, le
 Fait à Libourne

Le Président,
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 30/12/2015

Reçu en préfecture le 30/12/2015

Affiché le



ID : 033-200027068-20151217-2015_12_175-DE